



Déclaration préalable à la CAPD

jeudi 9 mars 2017

SNUipp-FSU - Oise

Au lendemain de la journée internationale pour l'égalité et les droits des femmes, nous continuons d'attirer votre attention sur le fait que dans notre profession, féminisée à près de 83% et encore plus dans notre département, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est important et continue de se creuser. Les inégalités de rémunération sont de 8% en moyenne (soit près d'un mois de salaire) et atteignent près de 12% en fin de carrière. Nous demandons la mise en place de mécanismes de régulation assurant cette égalité.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les résultats des permutations informatisées sont tombés et sont catastrophiques. L'an passé nous étions l'avant dernier département de France concernant le taux de réussite et cette année nous sommes le dernier. Nous sommes au moins rassurés sur un point, nous ne pourrions pas descendre plus bas dans le classement l'année prochaine.

Si le nombre de collègues qui vont sortir de l'Oise est en légère augmentation, c'est parce que le nombre de demandes a augmenté (345 l'an passé contre 378 cette année). Mais cette augmentation symbolique : de 5,5% de réussite à 7,67% laisse « sur le carreau » 349 collègues.

Comme tous les ans, le SNUipp-FSU portera nationalement la nécessité de tenir un groupe de travail pour permettre aux situations les plus difficiles (séparations de conjoint ou situations médicales) d'aboutir. Mais nous ne voulons pas oublier les collègues qui ne se retrouveraient pas dans ces situations :

- des enseignant-es qui ne sont pas séparé-es de leur conjoint, sans enfant parce que les collègues sont encore libres de ce choix : une collègue demande depuis 16 ans le même département, 4 depuis 15 ans et une depuis 14 ans ;

Cela montre que le nombre de points associé au renouvellement du premier vœu n'est pas suffisant ; en effet, seules 7 collègues qui ne sont pas en séparation de conjoint ou de handicap peuvent muter. Nous vous alertons sur ce point car si ces collègues n'avaient pas demandé Paris, la Guyane, le Val d'Oise, la Seine Saint Denis, la Seine et Marne, le Val de Marne ou les Yvelines, elles ne l'auraient pas eu.

21 enseignant-es sont séparé-es de leur conjoint depuis 4 années et plus, dont 9 avec un enfant, 8 avec 2 enfants et une avec 3 enfants ;

28 enseignant-es en séparation de conjoint-es sans enfants parce qu'on ne choisit pas toujours ou parce que les collègues ne veulent pas élever des enfants en travaillant loin de chez eux ;

Une seule collègue mute pour la Somme laissant 126 enseignant-es sans solution.

Dans cette situation, comment ne pas considérer qu'il y a une violence de l'institution à l'égard de nos collègues qui engendre une grande souffrance et participe au malaise de notre profession ?

Nous le répétons donc : le droit à mutation doit être effectif dans notre département, les enseignant-es de l'Oise ne sont pas responsables de l'état déficitaire en personnels.

Le barème doit évoluer pour prendre en compte les priorités légales et nationales en faisant sauter le plafonnement de la durée de séparation de conjoint et en donnant plus de place aux points liés au renouvellement du premier vœu.

Mais Monsieur l'Inspecteur d'Académie, il serait trop facile de renvoyer uniquement la responsabilité au ministère, vous en portez une partie en demandant un solde positif de 15 enseignants en bilan de permutations.

Pour toutes ces raisons et une semaine après les résultats le SNUipp-FSU de l'Oise appelle à un rassemblement départemental lundi 13 mars à 17h30 devant les locaux de la DSDEN de l'Oise à Beauvais.

Nous le répétons, la restriction des droits notamment à mutation, mais aussi à temps partiel, en matière de disponibilité, de détachement, d'allègement de service, de PACD/PALD accentue la souffrance des enseignant-es dans leur vie professionnelle. La souffrance au travail parlons-en justement.

Car si cette souffrance était comprise par toute la hiérarchie, peut-être pourrait on attendre d'elle du soutien. Et pourtant Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous vous avons alerté sur la situation de la circonscription de Senlis concernant la dernière note de service que nous considérons comme autoritariste, qui ne prend pas en compte le professionnalisme de nos collègues, en dehors du cadre réglementaire pour la demande de remontée d'un relevé de conclusion de conseil de cycle. De plus nous dénonçons la demande de remontées systématique des fiches RASED à l'IEN. Nous vous demandons une intervention pour que cette note de service soit rectifiée.

Toujours sur Senlis, comment expliquer que nos collègues reçoivent un email la veille d'une animation pédagogique leur demandant de prendre connaissance en amont de la réunion d'un ensemble de documents de plus de 60 pages ? Serait-ce trop demandé de rappeler que nos collègues préparent leur classe, rencontrent les parents, corrigent des cahiers et qu'ils ne peuvent répondre à de telles commandes. Pour nous c'est de la maltraitance.

À Beauvais, des collègues se voient imposer un changement de classe d'une élève sans concertation préalable alors que le conflit orchestré par la famille dure depuis octobre et que l'administration en est informée. Nos collègues se sentent mises en cause dans leur professionnalisme, désavouées par leur hiérarchie. Nous rappelons l'importance du soutien de nos collègues par Monsieur le DASEN face à des situations de plus en plus complexes qui engendrent une souffrance au travail.

La situation de notre département nous inquiète d'autant plus que nous ne disposons plus aujourd'hui d'un médecin de prévention des personnels alors que la réglementation l'oblige.

Pour nos collègues directeurs et directrices, le protocole sur la simplification administrative a révélé ses conclusions nationales. Et nos collègues restent sur leur faim... En effet, les mesures présentées par le ministère sont loin de répondre aux attentes des personnels et apparaissent comme un catalogue de bonnes intentions. La multiplication des outils numériques n'est pas une réponse à l'amoncellement des tâches. Nous continuons d'exiger une augmentation du volume des décharges de direction. Les directeurs et directrices doivent se consacrer essentiellement au fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves. Cela passe aussi

Initialement cette CAPD devait traiter des départs en stage ASH, nous nous interrogeons sur la mise en place du CAPPEI en matière de calendrier et de supports accessibles aux collègues. Le ministère a demandé au recteur de trouver des postes supports en priorité pour les enseignants du 2nd degré. Quelle réalité cela aura dans notre département, dans notre académie ?